

TARIFICATION 2018-2019



Contribution Famille 2018-2019

Calcul des tarifs (sont inclus toutes les contributions obligatoires)

	Scolarité	½ Pension (Repas midi)	Internat (Repas soir + Nuitée + P déj)	Cotisation MSA	Photocopie (forfait)	TOTAL ANNUEL	
						½ Pensionnaire	Interne
2de GT / Bac S (1 ^{ère} et 1 ^{le})	395 €	990 €	1 035 €	45 €	30 €	1 460 €	2 495 €
Bac STAV (1 ^{ère} et 1 ^{le})	395 €	990 €	1 035 €	45 €	70 €	1 500 €	2 535 €
Bac Pro Agroéquipement (2 ^{de} , 1 ^{ère} et 1 ^{le})	510 €	890 €	935 €	45 €	70 €	1 515 €	2 450 €
Bac Pro SAPAT (2 ^{de} , 1 ^{ère} et 1 ^{le})	395 €	890 €	935 €	45 €	70 €	1 400 €	2 335 €

→ **Inclus** (pour une présence selon le calendrier scolaire, du lundi matin 9 h au vendredi soir 16 h 30)

- La participation à la cotisation obligatoire de l'Assurance Accident du travail de la MSA
- Les visites pédagogiques entrant dans le cadre des cours.
- La cotisation des parents à notre fédération et à notre association EPAM.
- Les déductions pour les périodes de stage pratique hors de l'établissement.

Suppléments

Internes et Options Mercredi	Directement intégrée à la facture (aucun chèque) Adhésion à l'Association Culturelle de l'établissement (* Déduction de l'aide à l'acquisition de Licence Sportive UNSS de la région)		Année	35 € *
Activités	Site d'Excellence Moto (tarif carburant compris)	Encadrement et pratique SES 8 week-ends moto	Année	2 490 €
		Hébergement (hors déjeuner et dîner) 8 week-ends moto + 10 week-ends lycée	Année	2 050 €
	Section Sportive Moto (tarif carburant compris)	Moto personnelle	Année	560 €
		Moto du lycée	Année	825 €
		Week-end Moto (pratique moto + hébergement hors repas)	Week-end	190 €
	Option Equitation	1 heure / semaine	Année	350 €
2 heures / semaine		Année	660 €	
Atelier	En fonction des travaux réalisés (régularisation en fin d'année)			
Internat du week-end (normal)	Internat exceptionnel du WE (Encadrement – hors repas)		Week-end	110 €
	Accueil le dimanche soir (hors petit déjeuner)		Week-end	13 €
Divers	L'Assurance scolaire (si non, une attestation d'assurance fournie par les parents)		Année	8 €
	Le Transport scolaire sur la ligne Rodez-Montels pour les Internes de l'Aveyron avec le bus du lycée (pris en charge intégralement par le Conseil Départemental de l'Aveyron)			
	Les voyages scolaires annuels			
	La formation BAFA (obligatoire en Bac Pro SAPAT)			
Réduction	Pour 2 enfants scolarisés dans l'établissement : remise de 50 % de la scolarité du plus jeune			

Modalité de règlement

1 Frais de Dossier Les frais de dossier (35 €) pour une première inscription seront facturés.

2 Acompte de Rentrée (forfait versé par tous les élèves)

Interne	→	160 €
½ Pensionnaire	→	80 €
Externe	→	50 €

3 Prélèvement Automatique

L'établissement a opté pour le prélèvement automatique mensuel (tous les 10 du mois).
Si vous souhaitez un autre mode de paiement, prévenir le service comptabilité.

Une **facture annuelle** vous sera communiquée fin octobre ayant pour base :

- La contribution annuelle (scolarité + pension + photocopies + adhésion AC + option + assurance),
- La déduction de l'acompte de rentrée et des bourses (versés directement au Lycée),
- Etalement sur 9 mois (octobre à juin).

Pour tous, les **2 premiers prélèvements** (10 octobre – 10 novembre) seront pour :

un interne (ou pensionnaire)	→	200 €
un ½ pensionnaire	→	120 €
un externe	→	80 €

Les autres prélèvements seront calculés en fonction de la facture annuelle (attribution bourses, choix de l'option...)

Bourses (Ministère de l'Agriculture)

Voir sur le site : www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Les-aides-sociales

■ **Bourses Nationales** (varie en fonction du nombre d'enfants et du revenu fiscal de la famille)

Le Dossier de Demande de bourses au Ministère de l'Agriculture (dossier vert), fourni par l'établissement est à remplir par la famille et à renvoyer à l'établissement (complet).



Le dossier de demande de bourses est déposé et étudié en classe de Seconde.

Le dossier de bourses doit **être complet** et retourné à l'établissement **avant la rentrée scolaire**.

La **décision d'attribution** (ou de refus) est validée pour les **3 années** suivantes (2^{de}, 1^{ère} et 1^{le}).

Révision possible du dossier pour les **cas particuliers** (rejet, changement de situation, chômage, divorce, licenciement ...).

■ **Bourse au Mérite**

Attribuée aux **élèves boursiers** qui ont obtenu la mention **Bien** ou **Très Bien** au **Brevet des Collèges** (fournir la copie des **résultats du Brevet IMPÉRATIVEMENT** à l'établissement lors de la rentrée scolaire).

Le montant de cette bourse (versée avec les bourses du ministère) **varie selon les échelons**, renouvelable les années suivantes (sans redoublement) : 2^{de}, 1^{ère} et 1^{le}.

Aides Régionales : voir avec la CARTE JEUNE

Le Conseil Régional (par l'intermédiaire de la Carte Jeune) octroie des aides annuelles suivantes :

- **Gratuité des Prêts des Manuels Scolaires.**
- **LORDI** (aide à l'acquisition d'un ordinateur avec tarif attractif : gratuité, de 80 à 200 € d'aide en fonction du quotient familial),
- **Aide à la lecture** (aide de 20 € à valoir en Librairie et Maison de la presse),
- **Acquisition Licence Sportive UNSS** (aide de 15 €),
- **Gratuité du 1^{er} Equipement Professionnel** seulement pour les 2^{de} prof., comprend tenue professionnelle (combinaison ou ensemble veste et pantalon et chaussures de sécurité ou sabots de cuisine) et petit équipement (caisse à outil complète ou nécessaire de cuisine),

La procédure d'enregistrement (sur Internet) vous sera communiquée avec le dossier de rentrée.